



Union Interrégionale **FO Justice** TOULOUSE

PREJ DE MURET

L'ÉPUISEMENT COMME MODE DE GESTION ?

Le mardi 2 juin, **L'UISP FO JUSTICE** alertait officiellement l'administration sur les rythmes de travail imposés aux agents des PREJ d'Occitanie, leurs conséquences sur la sécurité des personnels ainsi que sur l'équilibre de leur vie familiale.

Force est de constater qu'une nouvelle fois, cette alerte n'a trouvé aucun écho auprès de l'encadrement de l'ARPEJ.

Trois jours plus tard, le vendredi 5 juin, les faits sont venus malheureusement confirmer nos inquiétudes. À l'occasion d'un procès lié à un important trafic de stupéfiants devant le Tribunal Judiciaire de Cahors, plusieurs équipes PREJ ont été mobilisées : les ESR de BEZIERS, les PREJ DE NIMES, MURET et ALBI ainsi que les ELSP de RODEZ.

Compte tenu de la nature de cette audience, impliquant huit mis en cause dont cinq détenus, il était parfaitement prévisible que les débats se prolongent bien au-delà des six heures initialement annoncées.

Pour les agents du PREJ de Muret, la journée débute à 5h30 afin d'assurer une présentation à 8h30 au TJ de Cahors. Le délibéré n'interviendra finalement qu'à 23h30.

Malgré cette amplitude exceptionnelle, les agents se voient imposer le retour des détenus vers leurs établissements d'origine. Ainsi, après près de 19 heures de service, nos collègues ont dû reprendre la route vers TARBES et CARCASSONNE au lieu d'un retour à SEYSSES et MONTAUBAN (Où les détenus étaient passagers), à VILLENEUVE LES MAGUELONNE (pour ESR BEZIERS, ainsi que PREJ de NÎMES) et des retours à RODEZ et ALBI.

Tout cela au détriment de leur propre sécurité et de celle des usagers de la route.

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER!!
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS

Pour les agents du PREJ de Muret, la mission ne prendra fin qu'aux alentours de 5 heures du matin le lendemain, soit près de 24 heures consécutives de mobilisation.

Cette situation soulève plusieurs interrogations légitimes :

Pourquoi avoir maintenu à tout prix des retours vers les établissements d'origine (REI) dans un tel contexte ? Quel était l'enjeu procédural ou sécuritaire majeur justifiant une telle décision ? Est-ce par excès de zèle ?

Est-ce parce qu'ils avaient le weekend pour se reposer en suivant ?

Les risques encourus par les personnels ont-ils seulement été évalués ?

La sécurité des agents est-elle devenue une variable d'ajustement ?

À l'heure où **L'UISP FO JUSTICE** alerte régulièrement sur la dégradation des conditions de travail dans les PREJ ;

À l'heure où la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire affirme faire de la prévention des risques psychosociaux une priorité ;

À l'heure où chacun reconnaît les contraintes opérationnelles croissantes qui pèsent sur les équipes ;

Comment justifier que des agents soient exposés à de tels niveaux de fatigue sans qu'aucune mesure d'anticipation ou d'adaptation ne soit mise en œuvre ?

L'UISP FO JUSTICE refuse que l'engagement exemplaire des personnels serve de prétexte à l'acceptation de pratiques managériales toujours plus éloignées des réalités du terrain.

Nos collègues ne sont ni des variables d'ajustement, ni des ressources inépuisables.

L'UISP FO JUSTICE continuera de défendre sans relâche la sécurité, la santé et la dignité des agents. Nous resterons particulièrement vigilants quant aux suites qui seront données à cet événement et n'hésiterons pas à porter plus haut encore les dérives constatées au sein de l'ARPEJ.

Parce que derrière chaque mission,

**il y a des femmes et des hommes qui méritent considération,
Respect et protection.**

Pour L'UISP FO JUSTICE

le 06 Juin 2026

